

L'intégralité de la communication du président de la Chambre de comptes Yap Abdou, le 04 octobre 2024, à Paris

**Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents,
Madame la Secrétaire Générale,
Chers collègues,**

La Chambre des Comptes du Cameroun se réjouit d'avoir été associée à cette rencontre de partage d'expériences sur les relations des ISC avec les citoyens.

L'expérience de la Chambre des Comptes est particulière, au regard de son âge et de l'environnement institutionnel et politique au milieu duquel elle évolue.

Contrairement à la majorité des ISC membres de l'AISCCUF, la Chambre des Comptes du Cameroun est une institution relativement jeune, qui a démarré ses activités en 2006. Les réformes successives ont confirmé son statut d'organe de contrôle externe, chargé de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Ce qui la positionne davantage au service des citoyens avec lesquels elle doit construire des relations étroites.

C'est à ce titre que la Chambre des Comptes a fait le choix de mettre en place plusieurs initiatives visant à la rapprocher des citoyens et de la société civile.

Les objectifs de cette ouverture au citoyen sont multiples :

- faire mieux connaître les missions et travaux de notre juridiction aux citoyens ;
- les informer sur la qualité de la gestion des finances publiques ; c'est notre mission d'information du public ;
- leur présenter les défis auxquels fait face la Chambre des Comptes afin qu'ils en soient les premiers défenseurs et porteurs de nos doléances.



Le président de la Cdc répondant aux sollicitations des pairs.

“Quels sont les cadres d'expression de ces relations entre la Chambre des Comptes et le citoyen ?”

1. Nous avons tout d'abord le rapport public annuel

La Chambre des Comptes a été découverte et mieux connue des citoyens d'année en année grâce à son traditionnel rapport public annuel.

Il est publié chaque année depuis plus de 10 ans en version française et anglaise. Ce rapport expose le résultat de nos travaux et les observations que nous formulons pour l'amélioration de la qualité de la gestion.

Pour se rassurer que les messages contenus dans le rapport annuel parviennent au citoyen, ce rapport fait l'objet d'une présentation devant la presse, les organisations de

la société civile, l'Assemblée Nationale, le Sénat et est publié dans le site web de la Chambre des Comptes.

2. Nous avons ensuite institutionnalisé depuis 2009, les forums d'échanges avec les parlementaires, considérés à juste titre comme les représentants des citoyens.

Deux fois par an, la Chambre des comptes rencontre les membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale ainsi que l'ensemble du Sénat. Il s'agit généralement de discuter soit des missions de la Chambre, soit des résultats de ses travaux ou des perspectives de réformes de la gestion des finances publiques. Ces rencontres sont toujours ouvertes à la presse, aux organisations de la société civile et aux partenaires au développement à l'instar de l'Union européenne, le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

3. Nous nous sommes par ailleurs dotés d'un site internet régulièrement mis à jour pour la vulgarisation de nos travaux.

Y sont publiés chaque année :

- les rapports d'audits à l'instar de ceux relatifs à la gestion des fonds Covid-19 ;
- les rapports de certification du Compte général de l'Etat ;
- les Avis sur le projet de loi de règlement.

De nombreux journalistes, partis politiques, chercheurs, étudiants et autres citoyens exploitent ces publications pour enrichir leurs travaux ou nourrir le débat public.

4. Nous organisons enfin des journées portes ouvertes et des cadres de concertation avec les organisations de la société civile pour leur présenter nos missions et envisager les perspectives de leur meilleure implication dans l'accomplissement de notre mission.

La Chambre participe également aux journées portes ouvertes des organisations de la société civile dans le cadre des initiatives telles que l'Open Budget ou le Budget citoyen.

Nous répondons en fin favorablement à une multitude de demandes des organisations de toutes nature qui sollicitent les magistrats de la Chambre des comptes pour leur faire des exposés sur ses missions et ses réalisations.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les initiatives mises en place par la Chambre des comptes pour la rapprocher davantage du citoyen et assumer sa responsabilité sociale. Il s'agit d'une ouverture progressive et intelligente qui tient compte de la modestie de nos moyens, de l'environnement institutionnel et de l'attente de réformes profondes devant conduire à terme à la création d'une Cour des comptes.

Je vous remercie.



Le pupitre attendant l'allocation du président de la Cdc

Une décennie de denses et fructueux échanges

Depuis 2014, la Chambre des comptes organise régulièrement cette rencontre avec les organisations de la société civile et les correspondants des médias. De nombreuses thématiques y sont souvent développées notamment :

- le rôle des Osc dans l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- le code de déontologie des personnels des juridictions financières ;
- le rôle du parlement ;
- les rapports de la Chambre des comptes ;
- les tribunaux régionaux des comptes ;
- les nouvelles compétences de la Chambre des comptes ;
- la Chambre des comptes et les collectivités territoriales décentralisées ;
- la transparence budgétaire au niveau local, déconcentration et décentralisation.

Au cours de ces assises tenues aussi bien à Yaoundé que dans certaines capitales de région notamment Douala et Ebolowa, les participants ont, à chaque édition, exprimé des préoccupations d'intérêt citoyen. Les échanges entre la juridiction financière et la société civile/les médias ont ainsi permis de creuser les aspects tels :

- le sort des recommandations formulées par la Chambre des comptes ;
- le contrôle des organes constitutionnels ;
- la mise en place des tribunaux régionaux des comptes ;
- la chambre des comptes et le contrôle des concessions minières ;
- l'existence des excédents budgétaires alors que les besoins restent insatisfaits ;
- l'amélioration de la capacité managériale des ordonnateurs des collectivités territoriales décentralisées ;
- l'origine des fonds reçus par les Osc et l'efficacité de leurs actions au regard des conditions posées par les bailleurs de fonds
- la clause du moins-disant dans l'attribution des marchés publics et son impact sur la qualité de l'exécution desdits marchés.

Sur tous ces sujets, les Osc ont formulé d'importantes recommandations allant de la nécessité de leur implication dans le contrôle et l'exécution des budgets et la formulation des politiques publiques à la mise en place urgente des tribunaux régionaux des comptes.